

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 21 MAI 2025**

Date de la convocation  
15.05.2025

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 20  
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq  
le vingt-et-un mai,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoint ;  
M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LAMBERT,  
Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT,  
M. VION, M. BONNET.

*Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*

*Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Marie FERRÉ*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME*

*Pouvoir de M. Bertie VION à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Echange de parcelles entre la Ville de Loudun et la SCI de Touffenet**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Ville de LOUDUN est propriétaire de la parcelle AN 1230 et la SCI DE TOUFFENET de la parcelle AN 1228.

Suite aux travaux d'aménagement des bureaux de la MSA dans les locaux de la SCI TOUFFENET, il est proposé de réaliser un échange entre la SCI DE TOUFFENET et la Ville, qui serait le suivant :

⇒ Parcelle AN 1228 (110 m<sup>2</sup>) au profit de la Ville et Parcelle AN 1230 au profit de la SCI de TOUFFENET (17m<sup>2</sup>).

La parcelle AN 1230 étant à usage public, elle a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibération du 5 mars 2025.

Le service des domaines a évalué la parcelle communale à un euro symbolique en date du 4 mars 2025.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... 28 MAI 2025 .....

Publié le : ..... 28 MAI 2025 .....

Notifié le : .....

L'échange entre les parties sans soulte a été accepté par la SCI DE TOUFFENET, représentée par son gérant M PUGEON Pierre, le 10 mars 2025.

La cession et l'acquisition seront régularisées par acte authentique passé auprès de la SCP RASSCHAERT-VILLAIN/ SALVAT. Les frais d'acte notarié et de bornage seront pris à hauteur de 50% par chacune des parties.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ décide de classer dans le domaine public la parcelle cadastré AN 1228,
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

